

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-141 du 13 mai 1981

chargeant le Camarade AYAYI Manassé,
Ministre de l'Inspection des Entre-
prises Publiques et Semi-Publiques
de l'intérim du Camarade Abou Bakar
BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la
Statistique et de l'Analyse Economique
pour compter du 12 Mai 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 12 mai 1981, le Camarade AYAYI Manassé,
Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques
est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et
de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade Abou Bakar
BABA-MOUSSA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 mai 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANB 4 SGG 4 CPC 6 SPD 2 MPLAN 5
MIEPSP 5 autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses sections
4 DAN 2 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1. JORPB 1.